

203

E 1005 2/2

CONSEIL FÉDÉRAL
Procès-verbal de la séance du 19 juin 1922

Question du Vorarlberg

Secret

Département politique
Verbal

Le Chef du Département politique expose qu'ainsi qu'il résulte des rapports de notre Ministre à Vienne¹, la situation économique et financière de l'Autriche est de plus en plus désespérée. Le cours de la couronne à l'étranger est maintenant tombé à 0, et son pouvoir d'achat dans le pays est à peu près nul. La catastrophe financière imminente peut entraîner des conséquences incalculables, qui ne peuvent manquer d'avoir leur répercussion dans le Vorarlberg. La question du Vorarlberg peut de nouveau se présenter pour la Suisse dans des conditions telles

1. Cf. E 2300 Wien/37.



que nous soyons contraints de prendre des résolutions. Afin de ne pas être pris au dépourvu, à toute éventualité, nous devrions dès maintenant étudier sous toutes les faces, mais sans aucune sentimentalité, le problème du rattachement du Vorarlberg. L'étude de l'intérêt que peut avoir la Suisse à cette union devrait notamment se faire au triple point de vue suivant:

- a. politique des transports;
- b. économie publique;
- c. militaire.

Le Département politique désirerait constituer, en vue d'étudier ces différentes faces de la question, une commission restreinte dont feraient partie un représentant du Département des Chemins de fer (Dr. Herold), du Département de l'Economie publique (Dr. Wetter) et du Département militaire (colonel Sonderegger), avec un haut fonctionnaire du Département politique.

Le Chef du Département de l'Economie publique est d'avis qu'il serait prématuré d'entrer dans la voie indiquée par M. le Conseiller fédéral Motta. Avant de constituer une commission, il est nécessaire d'étudier à fond certaines questions préliminaires, d'ordre économique et financier, par exemple celle de la concurrence désastreuse que l'industrie textile du Vorarlberg, privée de son débouché actuel en Autriche, pourrait faire à l'industrie textile suisse, en cas de rattachement, et celle des conséquences financières de la réunion (dette publique, annulation des dettes de guerre, reprise du papier-monnaie etc.). Pour que toutes ces questions puissent être éclaircies, il conviendrait de charger les départements compétents de les étudier, chacun en ce qui le concerne, et de leur donner un délai jusqu'au 1^{er} septembre pour présenter leurs rapports.

M. le Vice-président Scheurer estime, comme M. le Conseiller fédéral Motta, que nous devons étudier la question à fond pour être prêt à toute éventualité. La convention entre la France et la Tchécoslovaquie, bien que démentie, paraît pour le moins un symptôme de la façon dont certaines puissances envisagent la probabilité de la débâcle autrichienne et les conséquences qu'elle peut entraîner. Au point de vue militaire, des études préliminaires ont été faites sur la question du rattachement du Vorarlberg, mais elles n'ont pas été concluantes, et les opinions ont jusqu'ici divergé. Il convient de reprendre sur nouveaux frais, sans opinion préconçue, une étude minutieuse du problème, en pesant soigneusement les avantages et les inconvénients du rattachement.

Il est *décidé*:

Les départements des Chemins de fer, de l'Economie publique, et militaire sont chargés d'étudier, chacun en ce qui le concerne, la question de l'intérêt que présenterait pour la Suisse le rattachement du Vorarlberg, et de présenter à ce sujet des rapports au Conseil fédéral pour le 1^{er} septembre prochain.²

2. Pour ces rapports, cf. E 2001 (B) 3/11; pour le rapport du Département militaire, cf. n° 218.